

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS102

présenté par

M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 24,9 »

le nombre :

« 23,4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député.es écologistes, prévoit d'abaisser le montant M en corrigeant celui voté en LFSS 2023 par le taux d'inflation sur un an tel qu'évalué par l'INSEE en date de septembre 2023.

Les frais de médicaments se sont hissés à un niveau jamais atteint et suivent une vraie spirale inflationniste. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, le chiffre d'affaires des médicaments remboursés par l'État a augmenté de plus de 16 %, pour atteindre 30,4 milliards d'euros en 2021. L'assurance maladie retient certes le vieillissement de la population, mais aussi « une augmentation ponctuelle et brutale des dépenses, liée à l'arrivée de nouveaux traitements coûteux ». En 2021, selon la journaliste Rozenn le Saint, quatre premiers laboratoires (Novartis, Bristol-Myers Squibb, Merck, Johnson&Johnson) ont concentré à eux seuls plus de 7 milliards versés par l'assurance maladie.

Les laboratoires rackettent la Sécurité sociale, que fait le Gouvernement en réponse ? Il abaisse les montants rétrocédés au titre de la clause de sauvegarde. Nous proposons la logique strictement inverse en indexant le montant M (à partir duquel se déclenche la clause de sauvegarde) sur l'inflation dans le but d'accroître les ressources de l'assurance maladie. Car pendant que quelques

laboratoires se gavent, les établissements publics de santé sont pris à la gorge par l'inflation galopante.

La révision du montant M pour 2023, qui « « tient compte des attentes des industriels du secteur du médicament » » (exposé des motifs), ne permettra pas de conquérir un accès égal et durable des patients au médicament. Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale menée par Laurence Cohen et Sonia de la Provoté le confirme : d'une part, les pénuries ne sont pas causées par le prix des médicaments, d'autre part, la négociation entre les pouvoirs publics et les grands laboratoires est structurellement déséquilibrée. Les menaces d'arrêt de commercialisation, de déremboursement ou de déni d'accès précoce sont des armes de choix entre les mains des exploitants et ne permet pas de lutter contre la hausse des pénuries. Il est temps de changer de dogme en luttant pour la transparence des prix du médicament et l'institution d'une production publique.